



Début de la séance : 19h00
Fin de la séance : 20h50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 décembre 2022

Date de convocation : 26/10/2022
Nombre de conseillers : 23
Présents : 13
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : S. GOUDAL-ORIONE

Catherine VENTURINO – GABELLE	Céline PETIT pouvoir à A.VAURY	Guilda CHAHVERDI-pouvoir à C. VENTURINO GABELLE
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI-pouvoir à M.ARNAUD
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA-pouvoir à J.CUCCHI
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI-absent	Brigitte LAURENT-absente excusée	Wanda ORLOWSKI-pouvoir S. GOUDAL ORIONE
Gandice ROSELLINI-absente	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN-pouvoir à A. APARICIO
Laurent MICHEL-absent	Magali SARDOU	

SECRETARIAT GENERAL

1- Approbation du Procès verbal du conseil municipal du 28 septembre 2022

Vote : Pour 15 Contre : 1 – A.APARICIO et 1 pouvoir

Abstention : 2 -M.SARDOU –

D.GERVASONI

Monsieur A APARICIO n'a pas participé au vote de ce point car Il est arrivé par la suite

2- Election du secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote : Pour : unanimité Contre : 0 Abstention : 0

3- Transfert/reprise de compétence au profit du SYMIELECVAR :

De nouvelles communes sont candidates pour entrer ou prendre de nouvelles compétences dans le cadre des actions du SYMIELECVAR.

Madame le Maire fait lecture de la délibération

Vote : Pour : UNANIMITE Contre : 0 Abstention : 0

4- Taxe d'aménagement 2022 :

Madame le Maire explique que selon les dispositions de la loi de Finances pour 2022, la taxe d'aménagement perçue par les communes en 2022 doit être reversée à leur EPCI de rattachement selon une clé de répartition collectivement définies. Après délibération de l'EPCI, des délibérations concordantes des communes, doivent être prises avant le 31/12/2022. Le taux de reversement proposé est de 0% pour l'EPCI. La commune gardera en totalité la valeur de la taxe.

Madame le Maire fait lecture de la délibération.

Vote : UNANIMITE Contre : 0 Abstention : 0

Ressources Humaines

1- Création du poste cadre B- Responsable RH, marchés publics et veille juridique

Madame le Maire explique que pour des besoins d'organisation de la commune, il est important de créer un poste comme intitulé supra. Il annule et remplace la précédente création de poste de responsable de marché public.

Madame le Maire fait lecture de la délibération

Vote : Pour 15 Contre : 1 A.APARICIO et 1 pouvoir Abstention : 2 M.SARDOU – D.GERVASONI

2- Modification du règlement intérieur de la collectivité :

Madame le Maire expose que le service technique, lors de la mise en régularité avec le passage aux 1607 h, n'avait pas souhaité entrer dans le processus des ARTT et rester sur une plage horaire à 35h/semaine. Après un an de mise en place, ce dernier souhaite rejoindre le droit commun de la collectivité.

Madame le Maire fait lecture de la délibération.

Vote : Pour UNANIMITE Contre : 0 Abstention : 0

3- Comité Social Technique – Proratization et parité

Madame le Maire précise que cette délibération complète la précédente dans la mise en place du futur comité social technique.
Madame Stéphanie GOUDAL-ORIONE fait lecture de la délibération.

Vote : Pour UNANIMITE Contre : 0 Abstention : 0

4- Prime annuelle du personnel

Madame le Maire précise que cette délibération participe à la régularisation de la prime annuelle du personnel de la collectivité.
Madame le Maire fait lecture de la délibération.

Vote : Pour : 15 Contre : 3 : A.APARICIO-M SARDOU- D.GERVASONI et 1 pouvoir Abstention : 0

Associations Festivités Communication

1- Convention GIP Cafés Cultures

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'aide au développement artistique et culturel de la commune, l'adhésion au GIP permettra plus aisément l'organisation de manifestation sur le territoire.
Madame Stéphanie GOUDAL-ORIONE fait lecture de la délibération.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : A.APARICIO-M SARDOU- D.GERVASONI et 1 pouvoir

2- Subvention exceptionnelle Association Entretolse

Madame le Maire explique que dans le cadre d'un échange artistique sur Barjols et financé en partie par la municipalité de Munich en Allemagne, la commune a été sollicité et participe à la hauteur de 500 € pour cet échange culturel avec représentation.
Madame le Maire fait lecture de la délibération.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : A.APARICIO-M SARDOU- D.GERVASONI et 1 pouvoir

Projet

1- Projet de label Territoire Engagé pour la Nature

Madame le Maire explique que suite au label régional, la commune se propose de concourir au label national et poursuivre son engagement pour la biodiversité.

Madame le Maire fait lecture de la délibération.

Vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : A.APARICIO- D.GERVASONI et 1 pouvoir

2- Marché première phase de réhabilitation de la piscine municipale

Madame le Maire précise qu'afin de tenir la promesse de réouverture de la piscine à l'été 2023, il est nécessaire de passer un marché de travaux concernant l'ensemble des locaux techniques (filtres, pompes, système de chloration...)

Madame le Maire fait lecture de la délibération.

Vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : A ; APARICIO – D.GERVASONI et 1 pouvoir

3- Achat du bâtiment des tanneries – annule et remplace la délibération N°

Madame le Maire explique que cette délibération reprend la précédente avec en sus l'avis de domaine actualisé.

Madame le Maire fait lecture de la délibération.

Vote : Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

4- Convention ORT- Petite Ville de Demain

Madame le Maire précise qu'après un an de travail pour la détermination des projets à inscrire dans le cadre de l'action Petite Ville de Demain, les partenaires sont prêts à parapher la convention.

Madame le Maire fait lecture de la délibération.

Vote : Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

Finances Subventions

1- Détermination des baux communaux

Madame le Maire explique que dans le cadre des loyers communaux, une mise à jour de la délibération cadre est nécessaire suite à la réhabilitation d'un appartement route de Tavernes et la mise en location probable du bâtiment Fauvery.

Madame Stéphanie GOUDAL-ORIONE fait lecture de la délibération.

Vote : Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

Enfance Entretien Restauration

Sortie de la salle du conseil municipal de Madame M. ARNAUD à 20h 40

Retour dans la salle du conseil municipal de Madame M. ARNAUD à 20h 42

1- convention tripartite ALSH avec ODEL Var et les communes de Chateaufort, Ponteves, Tavernes :

Madame le Maire précise que dans le cadre de l'accueil des enfants venant des communes limitrophes, il est nécessaire de renouveler les conventions annuelles.

Madame Stéphanie GOUDAL-ORIONE fait lecture de la délibération.

Vote : Pour : Unanimité moins Madame M.ARNAUD Contre : 0 Abstention : 0

2- Participation financière des autres communes au fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles année 2021-2022

Madame le Maire explique que chaque année, le conseil doit délibérer concernant le montant des charges par élève, demandées aux communes autorisant la scolarisation d'enfants de leur commune à l'école de Barjols.

Madame Stéphanie GOUDAL-ORIONE fait lecture de la délibération.

Vote : Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

Signature du secrétaire de séance : Madame Stéphanie GOUDAL-ORIONE



Signature de Madame le Maire : Madame Cathy VENTURINO GABELLE


